



Conseil de la Ville

Règlement RV-2006-05-48 modifiant le Règlement de zonage numéro 200 de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de- Breakeyville

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Grille des usages – zone C-103**

La grille des usages mentionnée à l'article 4.1 du Règlement de zonage numéro 200 de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville est modifiée par la suppression, à la ligne « 65 Métaux » afférente à la zone C-103, de la lettre « E ».

Adopté le 2 octobre 2006

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 11 NOVEMBRE 2006